

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 25 août 2020 à 20 H 30 à la mairie

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Membres présents : MICHEL Roland, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BROCARD Véronique, CHRIST Philippe, DEPRESLES Arnaud, GROSSI Martine, KOELL-WURM Anne, LETSCH Jonathan, SCHWEITZER Eric, ROHFRITSCH Gérard.

Membres absents excusés : KUHN Josiane pouvoir à GRESS Cathy, BECK Muriel pouvoir ANDRE Christophe, BECMEUR François pouvoir à MICHEL Roland et KOERIN Antoine

LE PV DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2020 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

1) AMENAGEMENT DU PARKING DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du parking de la Maison des Associations. L'estimation du projet s'élève à 212 000 € HT.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la réalisation du projet d'aménagement indiqué ci-dessus,
- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre d'une demande de subvention,
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux, en particulier le procès-verbal d'ouverture des plis consécutifs à l'appel d'offre.

2) AMENAGEMENT D'UNE ECLUSE RUE DU VILLAGE ET CREATION D'UN TROTTOIR SUR LA RD30 ROUTE DE QUATZENHEIM

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une écluse rue du Village, ainsi que la création d'un trottoir le long de la RD30. Ces aménagements ont pour but d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains et la circulation des véhicules.

L'estimation du projet s'élève à 139 125,50 € HT, soit 88 020 € HT pour l'écluse et 51 105,50 € HT pour le trottoir.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- * de procéder à la réalisation du projet d'aménagement indiqué ci-dessus,
- * de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre d'une demande de subvention,
- * d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux, en particulier le procès-verbal d'ouverture des plis consécutifs à l'appel d'offre.

3) CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DES CHARGES LOCATIVES DES CANTINES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes a harmonisé les pratiques de refacturation des frais relatifs à nos locaux, mis à disposition à la Communauté des Communes dans le cadre des accueils périscolaires, extrascolaires, cantines et garderies.

Diverses conventions encadrent cette mise à disposition gratuite des locaux par les communes et la prise en charge de leurs frais d'exploitation par la communauté de communes.

La Communauté de Communes a déterminé d'un coût horaire moyen par enfant qui s'élève à 0,118 €/heure/enfant et de l'appliquer à l'ensemble des sites selon les occupations théoriques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer les conventions permettant la mise en œuvre de cette disposition.

4) REMBOURSEMENT D'UNE LOCATION DE SALLE

Suite à l'épidémie du COVID, des mesures restrictives ont été mises en place concernant les locations de salle communale. A ce jour, le nombre de personnes présentes dans la salle ne peut excéder 100.

De ce fait, une location prévue au mois d'octobre a été annulée, le nombre d'invités prévus était de 200 personnes.

Vu le caractère exceptionnel de la situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme Lonjon Dominique, régisseur de recettes de la salle communale, à rembourser la somme de 950 € au locataire, pour la location initialement prévue le 17 octobre 2020.

5) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : AUTORISATION A DEFENDRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Mr GRASSER Eric a déposé un recours sur le permis de construire PC 067548 20R0001 accordé à JLF Immobilier Mr ROY auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg contre la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à défendre dans cette affaire et à présenter un mémoire dans les délais impartis (60 jours) auprès du Tribunal Administratif.

Informations diverses :

* Un point est fait sur l'avancement de la construction de la maison des Associations :

- le gros œuvre est terminé
- les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14 heures. M le maire invite les conseillers à participer à ces réunions selon leur disponibilité.
- les subventions du Conseil Départemental et de l'Etat ont commencé à être versées.

*La Communauté de Communes souhaite que chaque commune désigne un délégué qui participera aux réunions de travail concernant la réalisation des pistes cyclables ainsi que la biodiversité.

Eric SCWEITZER se propose pour les pistes cyclables.

Anne KOELL-WURM se propose pour la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures